

SYNTHÈSE DU RAPPORT SUR LES MONNAIES LOCALES CITOYENNES EN BELGIQUE 2022



AUTEUR·RICE·S
BERNARD BAYOT
JONAS DEMBOUR
ERIC DEWAELE
JEAN-FRANÇOIS MABILLE
JOËLLE TETART

 **FÉDÉRATION 50**
WALLONIE-BRUXELLES

Financité

INTRODUCTION

Voilà maintenant dix ans que les premières monnaies citoyennes ont commencé à circuler en Belgique francophone. Le réseau s'est développé de proches en proches. Les groupes monnaie citoyenne se sont inspirés les uns des autres, ils ont partagé des outils et des expériences. Financité les accompagne, les outille et les soutient dans leur construction. Aujourd'hui, les 17 monnaies citoyennes de la Fédération Wallonie-Bruxelles constituent un réseau solidaire qui œuvre collectivement à une émancipation commune.

En ce début de 21^e siècle, de nombreux questionnements ont émergé un peu partout sur la planète à propos du rôle que joue la monnaie dans notre développement économique quotidien. C'est ainsi que, dès le début des années 2000, l'idée de développer des monnaies locales citoyennes (MLC) a commencé à germer dans quelques esprits en Belgique francophone. Sans aucun doute, la crise financière de 2008 fut le déclencheur pour plusieurs de ces groupes de citoyen·ne·s de passer à l'action. Plusieurs années après, de nouveaux groupes monnaie ont alors vu le jour et de plus anciens ont accueilli de nouveaux·elles membres.

Les monnaies locales complémentaires et citoyennes, c'est à la fois un outil de promotion et de stimulation du commerce local, un outil d'émancipation citoyenne et de cohésion sociale. C'est également un dispositif résilient qui nourrit le renforcement des circuits courts mais aussi un moyen concret de résister, à petite échelle, au cœur de l'économie réelle.

Dans ce rapport sur les monnaies citoyennes, nous prenons un temps d'arrêt dans ce développement pour jeter un coup d'œil dans le rétroviseur et poser un regard sur le chemin parcouru. Nous précisons quelques concepts clés, indispensables pour bien comprendre et mesurer les fondements. Dans la seconde partie, nous poserons un regard analytique sur notre réseau. Ces observations commencent à être pertinentes vu la masse critique à laquelle nous arrivons progressivement. Nous terminons par quelques questions importantes souvent abordées dans nos échanges et les grandes questions qui nous animent aujourd'hui. Ces regards critiques, nous les poserons régulièrement, au fil des ans, afin de préciser et de fonder progressivement les orientations que nous prenons.



LOCALES, CITOYENNES ET COMPLÉMENTAIRES

De quoi parlons-nous lorsqu'on évoque les monnaies locales citoyennes et complémentaires ? Chaque mot a son importance et c'est pourquoi nous reviendrons sur chacun d'eux dans un premier temps pour ensuite aborder quelques éléments de la mécanique de ces systèmes.

Monnaie

En Belgique, l'euro est la seule monnaie officielle. Mais quel est alors le statut de ces monnaies locales citoyennes (MLC) ? Ce sont en réalité des bons de soutien à l'économie locale dont le fonctionnement s'apparente à d'autres moyens de paiement alternatifs comme les chèques-repas ou les chèques-commerce. Par conséquent, il n'est pas possible de payer ses impôts en unités de MLC. Un employeur ne peut pas non plus payer des salaires en MLC, pas plus qu'un·e commerçant·e n'a l'obligation de l'accepter comme moyen de paiement.

Locale

Une MLC est dite locale, car elle ne peut circuler que dans une zone géographique déterminée collectivement par le groupe initiateur en concertation avec des professionnel·le·s et des habitant·e·s de la région. Ce territoire correspond à ce qu'on appelle « un bassin de vie », c'est-à-dire une région où se concentrent des échanges entre particuliers et commerçant·e·s, mais qui correspond aussi symboliquement à une identité régionale, un terroir.

Citoyenne

Les MLC sont créées et gérées par des groupes de citoyen·ne·s qui décident de se réapproprier l'outil monétaire au bénéfice de l'intérêt général à un niveau local. Ces citoyen·ne·s bénéficient d'une souveraineté complète sur leur outil dont ils·elles dessinent les contours : nom de la monnaie, conception et sécurité des billets, élaboration d'une charte de valeurs à laquelle doivent répondre les commerçant·e·s participant·e·s et délimitation du territoire sur lequel circulera leur monnaie.

Complémentaire

De ce fait, elles n'ont aucunement vocation à remplacer l'euro, mais bien à compléter le système monétaire officiel avec des objectifs spécifiques non rencontrés par l'euro. Les MLC visent en effet à stimuler le commerce local et une consommation responsable. L'euro étant une monnaie transnationale, on ne peut, par définition, limiter son utilisation à une localité ni à des activités répondant à des critères éthiques. En Belgique, le champ des monnaies complémentaires ne se limite pas aux MLC. Il en existe bien d'autres qui répondent à d'autres types de besoins.

Mécanismes de base

Charte de valeurs

Si les groupes monnaie citoyenne mutualisent de plus en plus leurs pratiques et leurs outils, l'établissement de la charte de valeurs reste une matière sur laquelle chaque groupe garde une souveraineté absolue. Au sein des groupes, cette charte de valeurs (aussi appelée charte éthique) est généralement le fruit d'un long et passionnant processus de réflexion et de discussions avant le lancement de la monnaie. On y retrouve des objectifs généraux, qui constituent les éléments fondateurs de la philosophie du groupe, mais aussi des critères opérationnels. Ces derniers permettent aux personnes sur le terrain de démarcher les commerçant·e·s qui ont vocation à rentrer dans le réseau, généralement appelés prestataires ou prestataires-partenaires, mais aussi de signifier à ceux·celles qui en feraient la demande qu'ils·elles ne répondent malheureusement pas (encore) à tous les critères.

Réserve de contrepartie

Au fur et à mesure que les citoyen·ne·s échangent leurs euros contre ces bons de soutien, des sommes en euros s'accumulent sur un simple compte d'épargne en banque ouvert au nom de l'ASBL porteuse du projet. Cette réserve équivalente à la masse de billets en circulation s'appelle la réserve de contrepartie. Pour chaque unité de compte en circulation, il y a donc un euro équivalent bloqué sur un compte d'épargne. Cette réserve de contrepartie est cruciale, car elle constitue un gage de confiance pour les opérateur·rice·s qui peuvent à tout moment reconvertir leurs billets de MLC en euros ou, dans le pire des cas, être remboursé·e·s si « le grand jeu des monnaies citoyennes » devait s'arrêter.

Comptoirs de change

Pour faciliter l'accès des citoyen·ne·s aux MLC, il existe des comptoirs de change répartis sur le territoire. Ce sont souvent des commerçant·e·s qui acceptent de jouer ce rôle. Ces comptoirs ont en leur possession des billets de MLC sortis du coffre qui attendent d'être échangés en euros. Dans ce cas, une reconnaissance de dettes du comptoir de change envers l'ASBL est établie.

Effets sur le territoire

Stimule le commerce local

Dans un modèle économique classique, la masse monétaire en circulation sur un territoire tend à se déprécier du fait des transactions hors territoire, de sa thésaurisation sur des comptes épargne ou d'investissements à l'étranger.

Les unités de monnaies citoyennes, quant à elles, ne peuvent sortir du territoire puisque seuls les commerces approuvés par le groupe monnaie citoyenne initiateur peuvent les accepter. C'est bien là tout leur attrait : à moins d'être reconverties en euros, ces unités de monnaie citoyennes ont vocation à circuler indéfiniment entre les acteur·rice·s économiques en créant ainsi de la richesse sur le territoire et en servant les intérêts de la collectivité.

Favorise la cohésion sociale d'une région

La finance de proximité, qui comprend les monnaies citoyennes, nourrit et soutient l'émancipation et l'action des citoyen·ne·s dans la société en privilégiant leur participation active. Elle permet aussi de favoriser la création de réseaux d'échanges locaux, de resserrer les liens entre producteur·rice·s et consommateur·rice·s et de soutenir financièrement les initiatives au niveau local.

Offre un outil de résilience

Notre économie est probablement en train de basculer dans une phase d'instabilité marquée par les conséquences du changement climatique, la raréfaction des ressources en matériaux de toutes sortes et l'épuisement progressif des sources d'énergie fossile. La financiarisation de l'économie aggrave ces tendances. Dans ce contexte, le développement de systèmes monétaires parallèles recrée de la diversité monétaire comme le soulignait Bernard Lietaer dans ces écrits. Même des monnaies qui circulent à une relativement petite échelle sont porteuses de résilience dans la mesure où elles pourraient, au besoin, être rapidement activées, démultipliées.

Effets pour les opérateur·rice·s économiques et les citoyen·nes

Aide à la décision

Nous l'avons vu, avant d'intégrer le réseau d'une monnaie citoyenne, les commerces et prestataires de services sont scrutés à la lumière de la charte éthique établie par le groupe monnaie porteur du projet. Si un commerce fait partie du réseau, c'est qu'il satisfait les critères éthiques de la charte élaborée ou qu'il a entamé une démarche de transition. Ce travail de sélection effectué par le groupe facilite la tâche des utilisateur·rice·s et commerçant·e·s car, en payant leurs achats en monnaie citoyenne, ils·elles ont la garantie que leur dépense bénéficiera à un commerce local et responsable puisque celui-ci répond *de facto* aux critères de la charte éthique. Les monnaies citoyennes constituent ainsi un outil d'aide à la décision pour les citoyen·ne·s désireux·euses de consommer de manière locale et responsable.

Inscrit les opérateurs économiques dans une démarche de transition

Faire partie du réseau permet aux prestataires de la monnaie de s'inscrire dans une démarche de transition. En plus de générer un impact positif sur la société (ou d'éviter des impacts négatifs), cela constitue pour les commerçant·e·s un argument marketing fort pour fidéliser leur clientèle.

Renforce les liens sociaux et les partenariats commerciaux

Un autre atout des monnaies citoyennes est qu'elles amènent les professionnel·le·s à tisser des liens avec d'autres commerçant·e·s de leur région et de nouveaux·elles client·e·s. Alors que l'économie mondialisée nous enjoint à consommer sans réfléchir à travers des relations impersonnelles, les MLC permettent de remettre de l'humain dans des relations commerciales de proximité et ainsi de construire un véritable réseau citoyen.

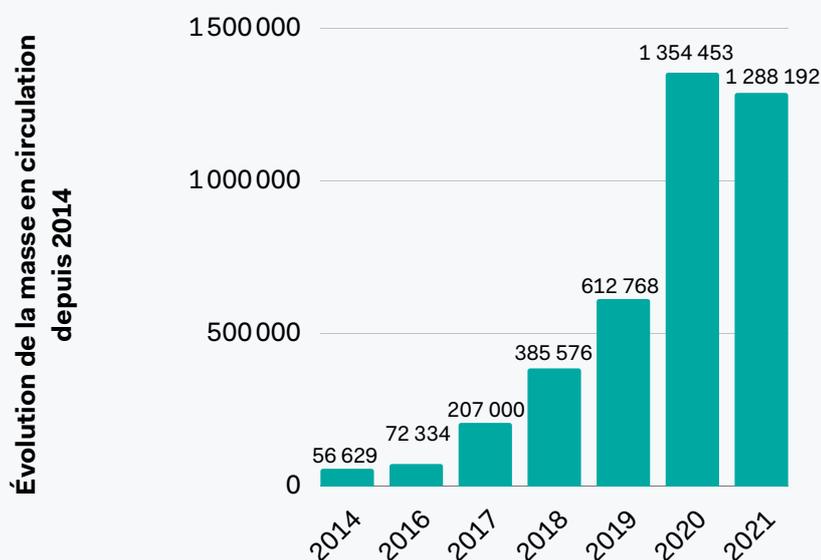
ÉTAT DES LIEUX DU RÉSEAU DES MONNAIES

Masse en circulation

On constate année après année une croissance vertigineuse : entre 2014 et 2020, le réseau des monnaies a pratiquement doublé la masse en circulation chaque année. Ce succès s'explique par l'augmentation progressive du nombre de monnaies qui se sont développées sur le territoire, par l'engouement généré par la mise en route des initiatives, mais aussi par le soutien des pouvoirs publics qui ont injecté des sommes importantes sur le territoire de certaines monnaies.

En marge de ce développement important, difficile de manquer la première baisse de la masse monétaire en circulation en 2021. Si cette première baisse peut laisser présager d'un essoufflement de la dynamique générale des monnaies, il est important de considérer que les chiffres 2020 étaient probablement gonflés suite aux grosses injections issues des différents plans de relance communaux et qui devaient en toute logique être suivis de reconversions en euros importantes de la part des prestataires.

Globalement, la progression est tout à fait intéressante, car si l'on considère 2020 et 2021 comme des années atypiques, il en résulte tout de même une croissance significative en comparaison de la situation en 2019.



Couverture communes

Comme l'atteste la carte des communes couvertes par une monnaie citoyenne, le processus d'essaimage a particulièrement bien fonctionné. Les monnaies citoyennes circulent désormais sur plus de $\frac{3}{4}$ des communes belges francophones, passant de 60 à 2017 à 213 en 2021. Bien entendu, certaines communes présentent une densité de prestataires plus importante que d'autres, certaines ne comptant encore qu'un seul prestataire quand d'autres en comptent plusieurs dizaines.

La carte permet aussi de visualiser la diversité de taille des différents bassins de vie. Alors que certaines monnaies ont décidé de restreindre leurs activités aux territoires de quelques communes, d'autres ont jugé opportun d'élargir significativement leur zone de chalandise au fur et à mesure des années.



Développement du système de paiement électronique

L'année 2020 aura marqué le passage à l'électronique de plusieurs monnaies locales et citoyennes en Fédération Wallonie-Bruxelles. Quand on parle de passage à l'électronique, il s'agit en fait de la mise en place d'un moyen de paiement électronique complémentaire aux billets papier. Il n'est bien entendu pas question de supprimer la forme initiale d'échange - la monnaie papier - car cela rendrait d'une part les groupes-monnaie complètement dépendants des canaux numériques (et diminuerait significativement leur résilience en cas de problème informatique majeur) et, d'autre part, cela rendrait inaccessible la monnaie citoyenne aux personnes « non-digitalisées ». Néanmoins, la solution numérique offre de nouvelles opportunités aux groupes monnaie citoyenne et facilite leur utilisation pour nombre d'utilisateur·rice·s.

Ce nouveau moyen de paiement permet, par le biais d'une application sur smartphone, de réaliser des achats en scannant un QR code dans la boutique du prestataire ou d'effectuer des transactions instantanées à distance entre utilisateur·rice·s. Cette solution digitale permet aux MLC de se développer considérablement. En effet, ce nouveau canal favorise l'accessibilité des MLC puisque les citoyen·ne·s peuvent désormais recharger leur compte sans passer par un comptoir de change. Un simple virement bancaire suffit. Cela présente un potentiel énorme pour augmenter la masse en circulation. La monnaie citoyenne digitalisée permet également de convaincre de nouveaux·elles utilisateur·rice·s de passer le cap. Le système de paiement électronique (SPE) favorise aussi les transactions entre entreprises qui peuvent désormais échanger en monnaie locale des montants importants à distance. Il permet également de toucher des publics plus jeunes pour lesquels payer avec son smartphone en scannant un QR code n'est qu'une formalité.

Profil des prestataires

Bien qu'il soit essentiel pour la dynamique des réseaux de MLC que le panel des prestataires soit le plus diversifié possible, certains secteurs d'activités sont plus représentés que d'autres. Pour rendre compte de ces secteurs, nous avons établi un classement des dix secteurs d'activités les plus représentés dans les réseaux des monnaies sur base des données récoltées via la banque carrefour des entreprises.



Sans surprise, le commerce de détail représente quasiment la moitié des entreprises prestataires. Cela n'est pas étonnant dès lors qu'à sa création une monnaie va dans un premier temps se tourner naturellement vers les commerces de proximité. Une fois cette base constituée, il sera essentiel pour les volontaires de démarcher des prestataires de services et des fournisseurs pour créer les boucles économiques nécessaires à la circulation de la monnaie. Contrairement à ce que l'on peut communément penser, l'alimentation ne représente que 27% du commerce de détail. Le deuxième secteur le plus représenté est celui de la restauration composé à 86% de restaurants et traiteurs et à 14% de débits de boissons. Le commerce de gros représente quant à lui 10% de la totalité des prestataires et est composé à 39% d'entreprises actives dans le secteur de l'alimentaire.

Partenariats avec les communes

Ces deux dernières années, la crise sanitaire a posé de manière urgente l'impératif de relancer l'économie afin de limiter les dégâts économiques auxquels sont exposés les individus en première ligne (baisse du pouvoir d'achat, perte d'emplois...), mais a également accéléré la réflexion quant à la nécessité de s'engager dans une dynamique de transition, où nos modes de consommation et habitudes devraient être repensés. Pour le pouvoir communal, un partenariat avec une MLC permet d'une part d'injecter de l'argent dans des activités a priori respectueuses de l'humain et de l'environnement, mais aussi de bénéficier de l'effet multiplicateur puisque le montant investi en MLC ne pourra sortir du réseau des prestataires de la monnaie que s'il est reconverti en euros. En circulant entre citoyen·ne·s et commerçant·e·s locaux·ales, chaque euro investi par la commune bénéficiera plusieurs fois au chiffre d'affaires de ces derniers.

Plans de relance

Dans le cadre de leurs plans de relance lancés pendant la crise sanitaire, les pouvoirs publics belges se sont intéressés aux monnaies citoyennes pour soutenir les commerces de proximité et réactiver la consommation locale. A ce jour, les plans de relance en MLC ont pris trois formes distinctes : la bonification, l'émission de coupons communaux en MLC et l'octroi de primes en MLC. Parmi la multitude de plans orchestrés durant la période de relance économique, nous revenons ici sur chacun de ces mécanismes à l'aide d'un exemple concret.

Système de bonification

A Gembloux, la commune a mis à la disposition de tou·te·s les citoyen·ne·s un billet de 19 Orno qu'ils·elles n'ont en fait payé que 10 euros (système de bonification). La ville a ainsi injecté 9 unités par citoyen·ne, ce qui, multiplié par 26 000 habitant·e·s, représente une somme considérable. C'est une démarche participative où les habitant·e·s sont également mis à contribution car ils·elles participent ainsi à relancer l'économie locale de leur commune.

Coupons communaux en MLC

En août 2020, c'est au tour de Charleroi, la plus grosse ville de Wallonie, de soutenir la monnaie locale de son bassin de vie. La presse s'en est fait largement l'écho. La Ville de Charleroi a octroyé 20 Carol'Or à tou·t·e·s les habitant·e·s de Charleroi Métropole, soit un total de 4 millions de valeurs de chèques-relance.

Les habitant·e·s ont reçu par courrier un coupon communal utilisable au sein du réseau des commerces membres du Carol'Or uniquement dans la ville de Charleroi Métropole. Environ 300 commerces ont rejoint le réseau du Carol'Or à cette occasion multipliant ainsi les possibilités de dépenser ces bons. Pour appuyer cette démarche, la ville a choisi de payer la cotisation des prestataires en 2020 et 2021.

Primes en MLC

En avril 2021, dans la commune de Meix-devant-Virton, l'octroi d'une prime de 150 épis a été proposée aux habitant·e·s de la commune ayant été mis au chômage temporaire, mais aussi aux indépendant·e·s qui ont obtenu le droit passerelle et/ou dont le commerce a dû fermer pendant la crise (Horeca, coiffeur·euse·s) ou encore aux bénéficiaires du C.P.A.S (ayant droit au R.I.S., ou toute autre personne ayant eu droit à une des aides suivantes : aide alimentaire, aide achat fournitures scolaires, fond mazout et aide urgente).

Autres types de partenariats

En plus de tous les plans de relance qui ont éclos depuis 2020, les monnaies locales offrent une multitude d'options de collaboration avec les communes à différents niveaux d'engagement. Celles-ci s'inscrivent en Wallonie dans un cadre légal qui a été précisé dans une note de juillet 2021 du ministre du logement, des pouvoirs locaux et de la ville de la région Wallonne.

- La commune devient comptoir de change et offre la possibilité de venir échanger des euros contre des MLC
- La commune devient prestataire MLC et offre la possibilité de payer plusieurs services (piscine, bibliothèque, musées) ou taxes (poubelles,...) en MLC.
- Des élu·e·s locaux·ales peuvent témoigner de leur soutien en convertissant automatiquement leurs jetons de présence en MLC.
- Pour pérenniser l'activité de l'ASBL de la monnaie, la commune peut décider d'octroyer un subside à l'emploi pour la gestion journalière ou les activités de démarchage de nouveaux·elles prestataires.
- Les communes peuvent favoriser la communication et la sensibilisation aux monnaies locales citoyennes à travers plusieurs de leurs canaux de diffusion.

REGARD CRITIQUE SUR LES MLC

Les monnaies locales citoyennes, alors même qu'elles visent des objectifs critiques et émancipateurs, sont-elles à la hauteur des enjeux qu'elles posent ? Nous allons tenter de répondre à cette question en examinant quelques questions importantes.

Les collectifs font-ils de la création monétaire ?

Certain·e·s en doutent au motif que la quantité de monnaie locale qui circule dispose d'une quantité équivalente d'euros cantonnés sur un compte en banque dédié (un compte de réserve, de cantonnement ou de contrepartie). L'organisme qui assure la conversion entre les deux monnaies ne ferait dès lors que de la transformation et pas de la création monétaire, car les dépôts en monnaie officielle garantissent la mise en circulation de la monnaie complémentaire.

L'argument est conceptuellement inexact, car l'ASBL qui assure la conversion entre les deux monnaies, en déposant les euros sur un compte en banque dédié, contracte une créance à l'égard de l'établissement bancaire comme le fait chacun en déposant de l'argent en banque. La qualité de cette créance dépend de la qualité de l'établissement bancaire. Strictement, nous sommes bien sur un phénomène de création monétaire qui repose sur une dette. Même si le risque lié à cette dette, à savoir que la banque ne puisse l'honorer, est probablement limité. D'autant plus que le déposant, dans ce cas le groupe metteur de la MLC, jouit lui-même d'une garantie de jusqu'à 100 000 euros par banque.

Pourquoi dit-on parfois que les monnaies locales citoyennes font coup double ?

Dans le même temps que la monnaie citoyenne circule, les euros qui en sont la contrepartie n'ont pas disparu. Ils travaillent. Lorsque l'équivalence d'euros est déposée sur le compte d'une banque partenaire, celle-ci n'est généralement pas choisie aléatoirement, car elle permet de garantir à la communauté émettrice que les fonds seront dédiés à financer des projets à plus-value sociale et environnementale. En Belgique, les groupes choisissent ainsi volontiers de déposer leur réserve sur des comptes d'épargne Triodos, la banque qui correspond le mieux à l'heure actuelle à la philosophie de leur projet. Depuis peu, NewB, la nouvelle banque coopérative belge vient renforcer cette offre alternative. Certaines monnaies choisissent même de mobiliser une partie de cette réserve pour investir dans la société coopérative Crédal. Celle-ci s'engage à octroyer des financements dans la région de la monnaie citoyenne, pour un montant équivalent au double de l'apport du collectif. Notons aussi qu'une option possible est de faire un prêt à F'in Common qui propose un outil d'investissement conçu en partenariat avec d'autres organismes financiers.

Concrètement, le prêt est une formule plus sûre que l'investissement puisque pareille convention génère une dette qui, en cas de problème pour le·la bénéficiaire du prêt, est remboursée avant le capital investi. Dans tous les cas, il est évidemment impératif d'étudier préalablement et en détail la santé financière des entités dans lesquelles on envisage de placer sa trésorerie et donc sa capacité de remboursement. Les garanties offertes peuvent en outre diminuer le risque. Enfin, dans le cas précis des monnaies citoyennes, il est très important de bien cadrer les conditions et délais nécessaires pour récupérer les montants engagés.

Les monnaies locales citoyennes permettent-elles de lutter contre la pauvreté ?

Sauf à distribuer de la monnaie citoyenne aux plus démunis·e-s, celle-ci n'a pas pour effet de leur fournir un revenu supplémentaire. Les monnaies citoyennes ne vont donc pas directement réduire la pauvreté. Les modèles actuels ne sont pas conçus dans cet objectif. Par contre, indirectement, en mobilisant une partie de leur réserve de contrepartie, elles peuvent modestement y contribuer avec la prudence dont nous avons parlé plus haut. Les réserves des monnaies qui fonctionnent depuis plusieurs années grandissent et atteignent progressivement des masses critiques qui permettent raisonnablement aujourd'hui d'envisager sérieusement ce type de question.

Format papier et digital, une cohabitation possible ?

La volonté de recréer de la diversité monétaire est un moteur essentiel pour le développement des monnaies citoyennes. Il est donc cohérent de cultiver aussi cette diversité en matière de supports pour la monnaie. Les billets papier aujourd'hui en circulation vont donc continuer à exister. À ceux-ci s'ajoute le système de paiement électronique. La cohabitation de ces deux systèmes représente un modèle important pour montrer qu'il est possible d'ouvrir de nouvelles perspectives et de s'adapter à une société où la place de la technologie augmente chaque jour tout en conservant un format papier, plus inclusif pour certaines catégories de la population. De plus, le format digital des monnaies locales est une alternative éthique en matière de paiement électronique. Pour rester en accord avec les valeurs qui caractérisent les monnaies locales, le développement se fait avec un logiciel édité par une ONG hollandaise, la Social Trade Organisation. Le fait de travailler avec un partenaire associatif est un choix important. Le système n'est pas destiné à financer des investisseurs, il doit simplement s'équilibrer en matière de coûts de fonctionnement.

CONCLUSION

Les deux dernières années ont été très rudes pour toutes les dynamiques collectives dont les groupes de monnaie citoyenne. Le commerce de proximité souffre toujours et les collectifs connaissent un ralentissement inédit dont certains ne se remettront peut-être pas. En ce printemps 2022, les énergies reviennent et la vie collective reprend mais de toute évidence, on ne reviendra pas « au monde d'avant ». Reste à construire celui de demain. Les défis à relever sont nombreux pour les groupes de monnaie citoyenne. Il sera tout d'abord nécessaire de maintenir et de redynamiser le fonctionnement des systèmes, mais aussi d'élargir le nombre d'utilisateur·ice·s, tant au niveau des particuliers que des professionnel·le·s. Les monnaies locales citoyennes bénéficient d'une bonne couverture médiatique, et encore bien davantage depuis le souffle nouveau des plans de relance communaux liés à la pandémie. De nombreuses personnes sont sensibilisées aux monnaies locales et en ont compris l'intérêt mais il est aujourd'hui crucial de passer à l'action. Le nombre d'utilisateur·rice·s et la fréquence des transactions doivent augmenter tant en version papier qu'en version électronique.

Une utilisation fréquente des monnaies citoyennes permet de donner une dimension nouvelle à sa consommation en s'appuyant sur le travail réalisé par les groupes concepteurs du système. Dépenser chez un partenaire, c'est simplement dépenser auprès d'opérateur·rice·s sélectionné·e·s pour les valeurs auxquelles ils·elles se réfèrent. La mise en œuvre progressive du système de paiement électronique sera de nature à accélérer et amplifier le développement. Comme nous l'avons souligné, il permettra aussi de mesurer la circulation de la monnaie et c'est là un facteur essentiel.

Pour continuer sa progression, le réseau des monnaies devra probablement se diriger vers une professionnalisation partielle de certaines tâches en réalisant aussi des économies d'échelle pour ne pas « sans cesse, réinventer l'eau chaude ». Dans la foulée, cela pose la question des sources de financement avec, vraisemblablement, des systèmes mixtes à inventer. Il est bien entendu essentiel de maintenir son indépendance. Mais il serait contre-productif de se passer, par principe, de subventions publiques qui permettent souvent d'accélérer le processus et de consolider la notoriété. A terme, toutefois, l'enjeu est de construire un financement le plus indépendant possible des pouvoirs publics. Les services rendus par la monnaie citoyenne seraient alors partiellement, ou totalement financés par les particuliers et les prestataires partenaires. Pour ce faire, ils·elles doivent en percevoir la pertinence et l'utilité.

Les groupes de monnaie citoyenne ont acquis de l'expérience de terrain, certains groupes pionniers ont essuyé les plâtres. D'autres, au contraire, en se déployant plus tard, ont bénéficié de l'expérience accumulée et ont pu amener un regard neuf sur certains aspects. Aujourd'hui, tout ce savoir et cette expérience mutualisés sont des ressources précieuses. Pour tous les acteurs, l'enjeu majeur des années à venir est probablement la force de conviction que les différentes parties prenantes seront en mesure de déployer : particuliers, entrepreneur·euse·s et pouvoirs publics locaux peuvent, ensemble, donner le coup d'accélérateur aujourd'hui nécessaire.

